



PAYÉ LE
11 MARS 2025

Etude notariale Franeau
Rue d'Enghien, 19

7000

MONS

Messieurs,

23-180

Concerne : Section d'Erquennes, rue Grosse Croix, 6 – Certificat d'urbanisme n°1 – Dos BRONCHART

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 relative à un bien sis à 7387 Erquennes, rue Grosse Croix, 6, cadastré ou l'ayant été 10^{ème} DIV, A 364f, 365g, 365h, 365k, et appartenant à :
, nous avons l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

Les parcelles cadastrées à 7387 Erquennes, rue Grosse Croix, 6, cadastré ou l'ayant été 10^{ème} DIV, A 364f, 365g, 365h, 365k sont situées en partie en zone d'habitat à caractère rural et en partie en zone agricole au plan de secteur de Mons-Borinage adopté par AERW du 09/11/1983 (-MB du 15/11/1984) et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir extrait en annexe).

Le bien se situe dans le périmètre du Parc Naturel des Hauts-Pays.

Le bien n'est pas repris dans une centralité villageoise au sens du SDT ;

Le bien est situé sur le territoire communal où s'applique en partie le guide régional d'urbanisme en ce qui concerne :

- le chapitre 3 - Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité ;
- le chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

Le bien se situe en zone à régime d'assainissement collectif au PASH. L'épuration des eaux usées doit satisfaire aux normes vigueur.

Le bien est traversé ou longé par les sentiers communaux n° 23, 33, 35 repris à l'atlas des chemins vicinaux (éventuellement supprimé ou modifié) Source : (<http://geoportail.wallonie.be>).

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Fait à Honnelles, le 03 mars 2025

Le Directeur général,

ROBERT Jonathan

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

LEMIEZ Matthieu

Observations :

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons.

De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe...].